

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 1^{ER} MARS 2018 – 19 H 00
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Mesdames Patricia WACH et Marylise BAILLEUL, Messieurs Alain KEMPYNCK et Philippe BAROUX, absents excusés ayant donné procuration.

M. Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Voltaire BOUQUE présente le D.O.B. comprenant :

1. les obligations légales :

- Le D.O.B. est obligatoire pour les Communes de plus de 3 500 habitants, (art. L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1, L.5211-26 du C.G.C.T.).
- Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel.
- La tenue du D.O.B. doit faire l'objet d'une délibération pour permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

2. le contexte économique et social :

- La dette publique :
 - 2 226 milliards d'euros à la fin du 3^{ème} trimestre 2017 (soit 98,1 % du P.I.B.), soit une augmentation de 65,60 milliards par rapport à 2016.
- Le déficit budgétaire :
 - 67,8 milliards d'euros fin 2017 (2,9 % du PIB), soit une baisse du déficit de 2,1 milliards par rapport à 2016.
 - Objectif 2018 : < à 3% du P.I.B.
- Le taux de croissance :
 - + 1,92 % pour l'année 2017.
 - + 1,9 % prévu en 2018.
- L'inflation :
 - + 1,2 % en 2017.
 - + 1,2 % prévu en 2018.
- Le chômage :
 - 2 660 000 demandeurs d'emploi de catégorie A fin 2017 soit 8,9 % de la population active.

3. la loi de finances pour 2018

- L'enveloppe Globale :
 - Maintien en 2018 du niveau global des dotations versées en 2017.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) :
 - L'enveloppe globale de la DGF passe de 30,86 milliards à 30,98 milliards en 2018. Pour Beuvry, le montant de la DGF devrait être légèrement supérieur à celui de 2017, compte tenu de l'évolution du nombre d'habitants.

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) :
- Instauré en 2012 pour un montant total de 150 millions d'euros, il est fixé définitivement à 1 milliard d'euros en 2018 comme en 2017.
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :
- Abondement de 50 millions d'euros en 2018 de l'enveloppe initiale d'1 milliard d'euros.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :
- La Dotation est reconduite en 2018 et son montant passe de 600 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros en 2018.
- La fiscalité :
- La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition locales est fixée à + 1,2 % (0,4 % en 2017).
Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale : Il sera de 30 % en 2018 en fonction du revenu fiscal de référence. L'État compensera les collectivités locales à hauteur de 100 %.
- Le F.C.T.V.A. :
- Aucun changement par rapport à 2017.

4. le bilan de l'exercice financier de l'année 2017

- concernant la section de fonctionnement :

LES RECETTES

	2017
Recettes de l'exercice	8 551 000
Report N - 1	1 400 000
Total recettes	9 951 000

LES DÉPENSES

	2017
Dépenses de l'exercice	7 736 000

L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	2017	2016	2015
Excédent de l'exercice	2 215 000	2 332 000	2 259 000

Monsieur BOUQUE explique que le résultat de l'exercice 2017 est légèrement inférieur à celui des années précédentes pour deux raisons :

- une dépense exceptionnelle due à l'acquisition de la propriété de la Maison du Parc pour un montant de 200 000 €.

Madame Le Maire explique que la Maison du Parc appartenait à plusieurs communes (Béthune, Beuvry, Labourse, Saily Labourse, Verquigneul et Noeux les mines) et que la municipalité a eu des difficultés à régler ce dossier en cours depuis plusieurs décennies,

- Une baisse de la DGF, d'un montant de 57 082 € par rapport à 2016.

- Concernant la section d'investissement :

LES RECETTES

	2017
Recettes de l'exercice	2 793 000
Report N - 1	1 312 000
Total recettes	4 105 000

Monsieur BOUQUE ajoute que l'écart avec les résultats de 2015 s'explique par la somme de 1 100 000 € injectée sous forme d'emprunts pour accélérer certains gros travaux. L'écart pour l'année 2016 s'explique par la dissolution du SIAZI (regroupement des communes de Beuvry, Labourse, Saily et Noeux les Mines) qui a apporté 856 000 € et la propriété de terrains situés sur la commune de Labourse.

LES DÉPENSES

	2017
Dépenses de l'exercice	2 839 000

L'EXCÉDENT

	2017
Excédent de l'exercice	1 266 000

LES RESTES A RÉALISER

	2017
RAR en recettes	560 000
RAR en dépenses	2 778 000

En reste à recevoir, les 560 000 € représentent des subventions à percevoir à la fin des travaux en cours.

➤ Concernant l'exécution du budget :

	2017
Total recettes du budget ville (fonctionnement, investissement et RAR)	14 616 000
Total dépenses du budget ville (fonctionnement, investissement et RAR)	13 353 000
Résultat	1 263 000

Commentaires :

L'exercice 2017 se caractérise par :

- *un montant de dépenses d'équipement de 2 488 000 €,*
- *des restes à réaliser en dépenses d'équipement représentant 51,21 % des dépenses prévues qui tiennent en partie à plusieurs chantiers importants, pluriannuels en cours :*
 - *Aménagement du Centre Ville, de la Maison des solidarités, des achats de terrains, des travaux de voirie, d'éclairage public,....*
- *un excédent correct malgré une inscription budgétaire exceptionnelle en fonctionnement de 200 000 € pour la maison du parc et la baisse de la dotation forfaitaire.*

Monsieur BOUQUE explique que cette baisse de la Dotation forfaitaire sur 3 ans a fait perdre plus de 722 000 € à la Commune.

5. l'état de la dette publique

La dette communale s'élève à 1 512 000 € (au 1er janvier 2018) ce qui représente 155,14 € par habitant, la moyenne de la strate étant de 870 €.

L'annuité de la dette s'élève à 370 000 €, ce qui représente 37,96 € par habitant. La moyenne de la strate étant de 112 € par habitant.

La capacité de désendettement pour Beuvry est de 1,37 an, alors que la moyenne pour l'ensemble des communes est de 5,79 ans.

6. les orientations budgétaires 2018 :

« Les perspectives budgétaires qui vous sont proposées ci-après tiennent compte des informations actuellement en notre possession et s'inspirent des objectifs généraux suivants :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- qualité de service rendu,
- maintien des taux communaux des impôts locaux,
- poursuite de la réalisation de nouveaux équipements structurants,
- continuité de l'entretien et de la rénovation du patrimoine communal ».

➤ concernant la section de fonctionnement :

LES PRODUITS

* Dotations – Subventions – Participations	- 2,86 %
* Impôts et taxes	- 0,84 %
Autres produits	+ 0,19 %

* En 2017, nous avons bénéficié des participations du SIADEBP, ENEDIS et SMT pour les travaux du BHNS au Ballon et rue Nationale.

* Dans la rubrique Impôts et Taxe se trouve la Dotation de l'Agglomération, qui baissera de 50 000 € pour la compétence obligatoire eaux pluviales.

Madame LEFEBVRE précise qu'en retour, l'Agglomération payera dorénavant les travaux relevant la gestion des eaux pluviales sur Beuvry.

LES CHARGES

* Charges (à caractère général et de gestion courante) %	+ 1,29
Charges de personnel %	+ 3,13
Charges financières	- 31,88 %

* Une augmentation qui s'explique par l'augmentation de la somme versée au CCAS.

➤ Concernant la section d'investissement :

DÉPENSES PRÉVUES

INTITULE	MONTANT
Éclairage Public	200 000 €
Acquisition matériel et outillage technique et de voirie	18 000 €
Acquisition matériel de transport	25 000 €
Acquisition mobilier et autre matériel (médiathèque, mairie, services techniques, écoles de musique, de gymnastique)	48 000 €
Travaux divers de bâtiment	65 500 €
Travaux de voirie (trottoirs ZAC -seconde tranche-, marché à bons de commande, mise en sécurité rues Gambetta et Dutériez)	346 000 €
Mise en conformité du Dojo	103 000 €
Installation d'un columbarium et d'une stèle au cimetière	33 000 €
F.T.U.	22 000 €
Aménagement de terrains (skate-park et plantations)	49 000 €
Aménagement du Centre Ville	880 000 €
Aménagement des abords du Moulin	210 000 €
Travaux hydrauliques du Quesnoy (lutte contre les inondations)	290 000 €
Réhabilitation Maison des Solidarités (fibre optique)	18 000 €
Création de cabinets médicaux	223 000 €
TOTAL	2 530 500 €

A noter qu'à cela vient s'ajouter les travaux encore à effectuer pour 2 778 000 €.

RECETTES PRÉVUES

INTITULE	MONTANT
Dotations Fonds divers (FCTVA-Taxe Aménagement)	617 000 €
Subventions	832 000 €
Produits de cessions	57 000 €
Emprunt	300 000 € + 200 000 €
Autofinancement	524 500 €
TOTAL	2 530 500 €

Monsieur BOUQUE explique que les emprunts sont distincts car un emprunt à taux Zéro de 300 000 € sera sollicité auprès de la FDE (pour le DOJO, les cabinets médicaux, au titre de l'isolation des bâtiments et pour l'éclairage public) et un emprunt complémentaire de 200 000 € à un taux de 1,40 % pour la lutte contre les inondations et les cabinets médicaux.

PRÉVISIONS DÉPENSES 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES

011	Charges à caractère général	2 251 000 €	013	Atténuation de charges	140 000 €
012	Charges de personnel	4 750 000 €	70	Produits des services	370 000 €
023	Virement à la section d'investissement	677 000 €	73	Impôts et taxes	5 000 000 €
65	Autres charges de gestion courante	400 000 €	74	Dotations, subventions	2 500 000 €
66	Charges Financières	32 000 €	75	Autres produits de gestion	100 000 €
67	Charges exceptionnelles	30 000 €	77	Produits exceptionnels	30 000 €
TOTAL		8 140 000 €	TOTAL		8 140 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Aménagement urbain	1 360 000 €	Dotations, Fonds divers (FCTVA, Taxe Aménagement)	450 000 €
Travaux d'environnement	400 000 €	Subventions	300 000
Travaux de bâtiments	200 000 €	Emprunt	0
Acquisitions foncières	100 000 €	Autofinancement	1 400 000 €
Acquisitions de matériel et mobilier	60 000 €		
Acquisition de matériel de transport	30 000 €		
TOTAL		TOTAL	
		2 150 000 €	2 150 000 €

7. Budget Annexe.

1) ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'excédent global de clôture est de 128 422,14 € et se décompose comme suit :

. fonctionnement : 41 187,97 €

. investissement : 87 234,17 €

Monsieur DELBARRE demande des précisions pour l'emprunt à 0 € mentionné dans le tableau « section d'investissement » en page 17, alors qu'il a été dit qu'il y aurait deux emprunts de 300 000 et 200 000 €.

Madame le Maire lui répond, que le tableau en page 17 est un prévisionnel de 2019 devenu obligatoire depuis cette année, alors qu'à la page précédente, c'était pour l'année 2018.

Monsieur DELBARRE demande également, si les 100 000 € d'acquisitions foncières dans le tableau prévisionnel de 2019 sont des estimations sans projet particulier.

Madame le Maire l'informe qu'il y a bien des projets en vue mais qu'ils ne dépendent pas que de la commune de Beuvry pour leur concrétisation. Ce sont donc des projets ou des prévisions qui seront finalisées ou non.

Monsieur DELBARRE voudrait connaître les rues concernées par les travaux d'éclairage public.

Monsieur VERDOUCQ explique qu'il s'agit du remplacement de l'éclairage vétuste par des LED mais les rues ne sont pas encore définies pour 2018. Cela se fera dans la continuité et sur le même principe que ce qui a déjà été fait en 2017.

Madame le Maire précise que le détail des rues sera étudié en Commission Travaux qui aura lieu avant le Conseil Municipal.

Monsieur DELBARRE demande l'endroit où sera implanté le Skate Park.

Madame le Maire l'informe qu'il sera situé sur une partie de l'ancien camping, le long du Dojo, mais que cela sera également évoqué lors de la Commission Travaux.

Monsieur DELBARRE voudrait connaître les aménagements prévus aux abords du Moulin.

Madame le Maire lui explique qu'il y aura des travaux au niveau des accès, des petites rénovations du Moulin, ainsi que la mise en valeur par un éclairage.

Monsieur DELBARRE demande si des praticiens se sont manifestés suite à l'annonce des travaux du cabinet médical ?

Madame le Maire l'informe que la publicité sera faite au démarrage des travaux.

Monsieur DELBARRE souhaiterait savoir pourquoi il y a un budget spécial « fibre optique » pour la futur Maison des Solidarités ?

Monsieur VERDOUCQ lui explique que ces travaux sont nécessaires pour relier le bâtiment au serveur de la mairie.

Monsieur DUMONT demande pourquoi il est prévu un maintien des taux communaux et non une baisse ?

Madame le Maire précise que le maintien de ces taux est une promesse électorale. La commune a besoin de recettes pour continuer à s'équiper et rendre les services souhaités par la population.

Enfin Monsieur DELBARRE soulève une augmentation de 4 % des dépenses de fonctionnement en 2017 et demande quels sont les engagements pour 2018 ?

Madame le Maire explique qu'il est difficile de diminuer ces dépenses car les charges de personnel augmentent avec le déroulement de carrière. Des efforts ont été faits notamment sur les dépenses d'énergie (éclairage, isolation...)

La délibération sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est adoptée à l'unanimité.